

RCS : GRASSE Code greffe : 0603

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00978 Numéro SIREN : 824 304 067 Nom ou dénomination : AB DOMUS
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/003424

Désignation de l'entreprise		SAS AB DOMUS		365 CHEMIN DE VOSGELADE		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		06140 VENCE						
SIRET		8 2 4 3 0 4 0 6 7 0 0 0 1 3						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31122021		31122020		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial*	010		012		
	Autres*		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	9 700	030	2 752	6 949	9 039	
	Immobilisations financières* (1)	040	386 677	042		386 677	384 557	
	Total I (5)	044	396 377	048	2 752	393 625	393 596	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	15 120	070	15 120	7 834
			Autres * (3)	072	16 589	074	16 589	18 956
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	134 741	086		134 741	18 787	
	Charges constatées d'avance *	092		094				
	Total II	096	166 450	098		166 450	45 577	
	Total général (I + II)	110	562 826	112	2 752	560 075	439 172	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		300 000		300 000		
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		30 000		30 000		
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131		36 440		43 126		
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136		123 328		23 314		
	Provisions réglementées	140						
Total I	142		489 768		396 440			
Provisions pour risques et charges	Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		63 545		29 244		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 472		1 304		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	2 770	172	5 290	12 185		
	Produits constatés d'avance	174						
Total III	176		70 307		42 733			
Total général (I + II + III)	180		560 075		439 172			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 200		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	1 830		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS AB DOMUS		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122021	Exercice N-1 clos le 31122020	
				1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires } services *		215	214		
			217	218	12 600	6 528
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230		4	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	12 600	6 532
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	23 756	10 656
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	175	279
	Rémunérations du personnel *			250	5 000	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252		
	Dotations aux amortissements *			254	1 034	1 395
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262		1 200
		260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	29 966	13 530
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(17 366)	(6 999)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	140 000	30 414
	Produits exceptionnels (IV)			290	1 830	
	Charges financières (V)			294		102
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	1 136	
		348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	123 328
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312	123 328	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		330	7 000	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		991		
	2FA NG (44. quaterdecies)	345		344		
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987		127		
	dont divers* { Créance due au report en arrière du déficit } { Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) } { Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) }	346		655		
		643		645		
		648		649		
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)			989		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			991		
Investissements outre-mer			344			
Zones restructuration de la défense (44. terdecies)			127			
Zone de revitalisation rurales (44. quindécies)			138			
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)			992			
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)			993			
Déduction exceptionnelle simulatrice de conduite			641			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647			
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		
Bénéfice col. 1						
Déficit col. 2						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * 34 928 dont imputés sur le résultat :					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370		
Bénéfice col. 1						
Déficit col. 2						
				372		9 672

Règles et Méthodes Comptables

Règles et Méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **560 075** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **154 430** euros et un total **charges** de **31 102** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **123 328** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur

Règles et Méthodes Comptables

valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Conséquences de l'événement COVID-19: IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement COVID-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine , la situation financière et les resultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 292				1 292	
	Instal., agencement, aménagement divers	9 700					9 700
	Matériel de transport	833				833	
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 825				2 125	9 700
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	384 477		2 200			386 677
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	80				80	
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	384 557		2 200		80	386 677
TOTAL		396 382		2 200		2 205	396 377

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	833	59	891	
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	1 782	970		2 752
	Matériel de transport	172	6	178	
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 786	1 034	1 069	2 752
TOTAL		2 786	1 034	1 069	2 752

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	15 120	15 120	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 991	1 991	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	14 472	14 472	
	Débiteurs divers	126	126	
Charges constatées d'avances				
TOTAL DES CREANCES		31 709	31 709	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 472	1 472		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 520	2 520		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	66 315	66 315		
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		70 307	70 307		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		2 770			

Charges à payer

		31/12/2021
Total des Charges à payer		600
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		600
<i>FOURNIS.FACT.NON PARVENUE</i>	<i>600</i>	

Filiales et participations

	31/12/2021	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
AB DOMUS FRANCE		91 551	100,00	41 954
SEFAB		501 576	100,00	163 865
GEO INGENIERIE		107 561	100,00	59 993
ABCD CONSEILS		8 119	60,00	6 119
2. Participations (10 à 50 %)				
DATURA		5 268	20,00	544
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

AB DOMUS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 365, Chemin de Vosgelade
06140 Vence
824 304 067 RCS de Grasse

EXTRAIT DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JUIN 2022

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 123 328 euros, de la manière suivante :

Distribution de dividendes :

<u>Autres réserves :</u>	23 328 euros
<u>Dividendes :</u>	100 000 euros

Le montant des « autres réserves » s'élève donc à 59 768 €.

Le dividende unitaire est de 1 000 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1er juillet 2022.

Il est précisé que les dividendes perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 font en **DEUXIEME DECISION**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 123 328 euros, de la manière suivante :

Distribution de dividendes :

<u>Autres réserves :</u>	23 328 euros
<u>Dividendes :</u>	100 000 euros

Le montant des « autres réserves » s'élève donc à 59 768 €.

Le dividende unitaire est de 1 000 euros.



Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1er juillet 2022.

Il est précisé que les dividendes perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 font en principe l'objet d'un Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) aussi appelé « Flat Tax ».

Ce PFU consiste en :

- Une imposition à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire unique de 12,8 % - s'appliquant sur le montant brut du dividende (sans abattement de 40 %),
- Auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 17,2 %,
- Soit une taxation globale au taux de 30 %.

Toutefois, par dérogation et sur option expresse, globale et irrévocable pour l'année au titre de laquelle elle est exercée, chaque associé personne physique peut demander à être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu sur la totalité de ses revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du PFU.

Cette option doit être exercée chaque année, lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Le barème progressif de l'impôt sur le revenu est alors appliqué sur le montant net du dividende perçu, après application de l'abattement de 40 %.

En tout état de cause, le Prélèvement Forfaitaire Non Libératoire (PFNL) prélevé à la source à titre d'acompte lors du versement des dividendes est maintenu, seul son taux étant modifié – passant de 21 % à 12,8 %.

Toutefois, les associés personnes physiques dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à :

- 50 000 euros pour les célibataires, divorcés ou veufs,
- 75 000 euros pour les contribuables soumis à imposition commune,

conservent la possibilité de demander à être dispensés de PFNL, en adressant une demande de dispense à la Société au plus tard le 30 novembre de l'année précédente.

Nous vous rappelons enfin que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale et 117 quater du Code général des impôts, le PFNL ainsi que les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont prélevés à la source par la Société et versés au Trésor dans les 15 premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Dividende distribué avec abattement de 40%	30 000	30 000	30 000
Dividende distribué sans abattement	0	0	0

La décision est adoptée.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président

